



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze septembre à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

**Étaient présents :**

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, adjoints

Alain SANCHIS, Ghislaine CHAMBE, Guy BONGIORNO, Jean-Pierre AUBRY, conseillers

**Étaient absents représentés :**

Sébastien GERAL par Pascal HIRAUX, Rémi PELLETIER par Gérard DUBOIS, Pascal BRAUN par Christian GUILLEMINOT

**Étaient absents excusés :**

Mikael HOUREZ, Clémence MIQUEL-TRANCHÉ

**Était absent :**

Philippe DELMOTTE

Isabelle GUERROUDJ est élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, M. Le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Guy LATHÉLIZE, Maire de Villeroy, décédé ce jour.

M. Le Maire ouvre la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATIONS**

1. Budget : décision modificative n°1
2. Demande de subvention pour travaux sous maîtrise d'ouvrage communale
3. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des Commune d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée
4. Cession de la parcelle cadastrée ZH 11
5. Echange sans soulte de terrain entre la Commune et M. MEZIERE

## **1. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

La Commune a signé une convention avec CPA Conseil pour le projet d'aménagement de la rue et ruelle Saint Pierre et pour l'aménagement du parking du Monument aux Morts. Le montant de cette dépense n'avait pas été prévu au budget 2024, en section d'investissement, opération 28.

De ce fait, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- compte 21538 (Autres réseaux) op 28 : - 25 000.00 €
- compte 2152 (Installation de voirie) op 28 : - 50 000.00 €
- Compte 231 (Immobilisations corporelles en cours) op 28 : + 25 000.00 €
- Compte 2151 (Réseaux de voirie) op 28 : + 50 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour effectuer cette décision modificative.

M. le Maire fait un point financier sur la consommation électrique en 2024. Le montant dépensé au compte 60612 (électricité) au 9 septembre est de 34 449.96 €, sur un budget prévu de 52 000€. Total Energies a procédé à un remboursement de 3 539.28 €, à la suite d'une régularisation de l'amortisseur électrique, sur les factures de 2023. M. Le Maire explique que les travaux effectués pour favoriser l'économie d'énergie (remplacement de l'éclairage public par des lanternes LED, remplacement des radiateurs de l'école par des radiateurs programmables), commencent à porter leurs fruits.

## **2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2021 la Commune a remplacé 108 lanternes de l'éclairage public par des LED (40 en 2021, 31 en 2023 et 37 en 2024).

Pour ce projet, la Commune a été subventionnée par le SDESM à hauteur de 50% la première année et de 25% la deuxième et la troisième année.

M. Le Maire a demandé à la BIR d'établir un devis pour le remplacement des 47 dernières lanternes de l'éclairage public, par des LED. Ce devis s'élève à 32 114.52 €TTC.

M. le Maire informe que le remplacement des luminaires par de la LED est de nouveau subventionné par le SDESM. A la suite de cette opération, la Commune sera totalement équipée en éclairage public par LED.

M. le Maire propose de remplacer les 47 lanternes pour un montant de 32 114.52 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de remplacer 47 lanternes et sollicite la subvention correspondante auprès du SDESM.

## **3. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNE D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIÈRES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVEE**

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

## **4. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE ZH 11**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un terrain situé, « Le Parc aux Bœuf » cadastré ZH11, d'une superficie de 11 a 80 ca.

M. Le Maire explique qu'il a reçu une offre d'achat pour ce terrain à 8 000 €, par les propriétaires voisins dans le but de pouvoir contourner leur terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M. Le Maire à mettre en vente le terrain cadastré ZH 11, soit 11 a 80 ca, au prix de 8 000€ à M. et Mme ALEXANDRE, frais d'actes en sus à la charge de l'acquéreur. L'acquéreur faisant son affaire personnelle de toute occupation, le terrain étant libre, la Commune n'ayant accordé aucun droit d'occupation sur ce terrain.
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette vente et en cas d'indisponibilité, à se faire représenter par l'un des adjoints.

#### **5. ECHANGE SANS SOULTE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET M. MEZIERE**

Cette délibération est reportée ultérieurement car le terrain de M. Mezière n'est pas encore cadastré et de ce fait la délibération ne peut être votée par le conseil municipal.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. Gérard DUBOIS explique qu'en décembre 2023 la Région Ile-de-France a élaboré un projet de SDRIF-E qu'elle a soumis, pour avis, à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF). A son tour, la CCPMF a sollicité l'avis de l'ensemble des communes membres. La Commune de Montgé-en-Goële a demandé à la CCPMF d'y inclure le classement de la forêt en armature. L'armature verte sanctuarisée vise à protéger la ceinture verte régionale. M. Le Maire explique que Mme Marianne MARGATE, sénatrice, a annoncé à M. Le Maire que la Région Ile-de-France avait pris position et que la forêt de Montgé-en-Goële était sanctuarisée en boucle verte.

M. Gérard DUBOIS explique que le marché d'appel d'offre concernant les travaux de la rue Simonard va bientôt être lancé. Il rappelle les subventions relatives à ces travaux :

- La DETR : 71 004 € (notifiée)
- Le FER : 37 625 € (notifiée)
- La GEMAPI : 65 000 €(en attente de la convention).

M. Gérard DUBOIS informe que la rue Simonard est désormais limitée à 20km/h.

M. Gérard DUBOIS propose d'ouvrir l'église aux Montgéens le samedi 21 septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine. M. Dubois est disponible pour la permanence de l'après-midi et propose de préparer une fiche technique pour l'élu(e) de permanence le matin (9h-11h).

M. Le Maire informe que deux associations : le Souvenir Français et la Croix Rouge Française ont envoyé des courriers de remerciement suite au versement de leur subvention.

M. Jean-Pierre AUBRY prend la parole pour demander à M. Le Maire si la réfection de la Route de Cuisy est envisagée. M. Le Maire rappelle que lors du vote du budget 2024, les travaux avaient été budgétisés à hauteur de 45 000€. Toutefois, le devis a été réactualisé courant juin à 50 190 €. M. Le Maire explique que pour le moment beaucoup de travaux sont en cours et qu'il faut être prudent quant à la Trésorerie disponible. Si les travaux ne sont pas effectués en 2024, le budget sera reporté à l'année suivante en « Restes à réaliser ».

Madame Ghislaine CHAMBE demande si des travaux de réfection de la rue de la Ferme d'en Bas sont prévus. M. le Maire explique que tant que les maisons (dont le permis de construire a été délivré) ne seront pas achevées, aucun travaux ne sera programmé.

Madame Isabelle GUERROUDJ fait un point scolaire :

- Pas d'ouverture de classe en maternelle : 3 classes d'ouvertes
- Equipe enseignante de maternelle : une directrice : Mme Madiot et 2 nouvelles maîtresses
- Une ATSEM supplémentaire recrutée par le RPI, en maternelle
- 3 personnes affectées en cantine
- Péciscolaire : effectifs enfants : cantine : environ 100 / garderie du matin : environ 30 / garderie du soir : environ 45

Point sur l'agenda :

- 14 septembre : Intervillage à Saint-Mesmes
- 21 septembre : journée du patrimoine : ouverture de l'église
- 28 septembre : Opération Nettoyons la Nature
- 19/20 octobre : fête foraine
- Du 14 au 20 octobre : ressourcerie éphémère
- 7 décembre matin : cérémonie commémorative au monument Américain
- 7 décembre après-midi : Noël des enfants : cirque à Jablines
- 15 décembre : Marché de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

La Secrétaire de séance,  
Isabelle GUERROUDJ



Le Maire,  
M. Pascal HIRAUX

